

RÈGLEMENT SPORTIF ANJTT

1. Généralités

1.1 Terminologie

Dans le présent règlement, les termes « rencontre » ou « match » indiquent l'opposition de 2 équipes et le terme « partie » l'opposition de 2 (paires de) joueurs.

1.2 Abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent règlement :

STT : Swiss Table Tennis

ANJTT : Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table

RSS : Règlement Sportif de STT

RS : Règlement Sportif de l'ANJTT

RF : Règlement Financier de l'ANJTT

DIR : Directoire de l'ANJTT

RT : Responsable Technique de l'ANJTT

AT : Assemblée Technique de l'ANJTT

OC : Office Central de l'ANJTT

RC : Registre Central (STT/ANJTT)

JA : Juge-arbitre

2. Champ d'application

Le RS ANJTT porte sur les compétitions suivantes :

- a) Championnat par équipe des ligues (1 à 4 pour messieurs et pour dames)
- b) Championnat par équipe des catégories d'âge (050, 040, U18, U15, U13)
- c) Coupe ANJTT
- d) Compétitions individuelles

3. Dispositions communes aux compétitions par équipe (cf. art. 30 ss RSS)

3.1 Calendrier

3.1.1 La saison commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

3.1.2 Le RT est responsable de l'établissement du calendrier. Il fixe en début de saison les semaines réservées à la compétition.

La publication du calendrier doit avoir lieu au moins 15 jours avant le début du championnat. Pour les séries U18, U15 et U13, l'art. 5.1.2 est réservé.

3.1.3 Si un cas ou une situation non abordée dans le RS STT et RS ANJTT, le responsable technique de concert avec le directoire est le décisionnaire final pour statuer.

3.1.4 Les matchs doivent se disputer lors de la semaine prévue, ou durant celle qui la précède ou la suit immédiatement (sauf au début et à la fin ~~du championnat~~ des phases de championnat qui sont fixés par le calendrier). Le RT peut autoriser le déroulement de matchs lors d'une semaine de réserve supplémentaire.

3.1.5 Le RT établit un calendrier précis (date et heure) provisoire à l'aide du RC et le communique aux clubs concernés si possible lors de l'AT. Les éventuelles demandes de modification doivent être adressées par écrit au RT dans les 15 jours qui suivent l'AT, après quoi le calendrier devient définitif. Toute indication erronée fournie au RT par un club quant à son calendrier entraîne une amende selon le RF.

3.2 Inscriptions

3.2.1 Les clubs doivent inscrire nominativement leurs équipes selon la date définie dans le calendrier ANJTT, d'éventuelles modifications étant possible jusqu'au 1er juillet en cas de transfert pendant cette période.

3.2.2 Au début du championnat, les joueurs inscrits nominativement dans une équipe doivent être en possession d'un passeport de jeu valide.

Tout match joué par l'équipe d'un joueur inscrit qui ne remplit pas cette condition entraîne le forfait pour l'équipe (à l'exception des catégories jeunesse).

3.3 Déplacement d'un match

- 3.3.1 Lorsqu'une équipe désire modifier la date d'un match, elle doit obtenir l'accord de l'équipe adverse et respecter l'art. 3.1.3.
- 3.3.2 Toutefois, dans des cas exceptionnels, le responsable des déplacements de match peut autoriser par écrit, sur demande motivée écrite, un déplacement d'un match hors des délais. Le club demandeur doit alors s'acquitter de la taxe prévue au RF.
- 3.3.3 Tout match joué hors des délais, sans autorisation écrite du responsable des déplacements de match, entraîne la perte de la rencontre par forfait pour l'équipe demandeuse.
- 3.3.4 Toute modification de date est à notifier sur la feuille de match sous observation.
- 3.3.5 Tout déplacement de match dans les délais doit faire l'objet d'une information auprès du responsable du registre de l'AR.

3.4 Arbitrage et déroulement de la rencontre

3.4.1 Arbitrage

- 3.4.1.1 A défaut d'entente entre les capitaines d'équipe, l'arbitrage des parties d'une rencontre est assumée alternativement par le club visiteur et le club recevant, ce dernier arbitrant la 1ère partie.

3.4.2 Feuille de match

- 3.4.2.1 Les feuilles de match doivent être remplies en 4 exemplaires dont la première est à retourner dans les 24 heures (courrier A) à l'OC.
- 3.4.2.2 Toute feuille non remplie selon les dispositions du RT entraîne une amende pour le club responsable de la rencontre.

3.4.3 Déroulement de la rencontre

- 3.4.3.1 Toute rencontre se joue avec la même marque de balles qui doit être agréée par STT.
- 3.4.3.2 L'équipe visiteuse a le droit de disposer d'une table prévue pour la rencontre, au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.
- 3.4.3.3 Les matchs doivent se dérouler sur deux tables au moins. Le RT peut accorder des exceptions, la demande doit être formulée avant le 1er juillet.

3.5 Protêt

- 3.5.1 Si une équipe conteste la régularité d'une rencontre, le capitaine de l'équipe doit signer les 4 exemplaires après y avoir déposé la mention « protêt ».

3.6 Forfait

- 3.6.1 Le forfait est prononcé dans les cas suivants :

- a) si une équipe ne se présente pas au local au moins 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.
- b) si un club a obtenu le renvoi de la rencontre au moyen de fausses indications.
- c) si un ou plusieurs joueurs non qualifiés prennent part à la rencontre, pour autant que le fait ait été constaté dans les 30 jours.
- d) une équipe est reléguée à la fin de saison, à titre punitif et en même temps que le dernier du classement :
 - si elle totalise plus de deux défaites par forfait pour cause d'absence pour les clubs de 4^{ème} ligue et plus d'une défaite par forfait par phase pour les clubs de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} ligue ; elle est néanmoins tenue de disputer le championnat jusqu'à la fin.
 - si elle ne participe pas au dernier match ou aux finales du championnat par équipe après le délai de retrait soit 3 jours après la date limite de fin du championnat figurant dans le calendrier ANJTT, conformément à l'art. 510.10.4 RSS.
Une dérogation spéciale peut être émise par le responsable technique pour la relégation automatique en cas de non présence aux finales ANJTT.

- 3.6.2 Le forfait entraîne la perte du match par 0-10 pour le championnat par équipe et 0-3 pour la coupe ANJTT, ainsi que le paiement de l'amende prévue au RF.

3.7 Arrangements illicites

- 3.7.1 Tout arrangement illicite entre clubs (notamment feuille remplie sans que la rencontre n'ait été jouée) sera sanctionné comme suit :
- amende prévue au RF
 - rencontre perdue par les 2 équipes (résultat 0-0)
 - en cas de récidive, le RT prononcera immédiatement la relégation du ou des clubs fautifs.

3.8 Règlement des matches WO

Lors des compétitions de l'AR (championnats par équipe, coupe AR, championnats individuels), un joueur déclarant WO alors qu'il est entré dans l'aire de jeu pour disputer son match perd celui-ci (score de 3-0 dans le cas d'un match en 3 sets gagnants, score de 4-0 dans le cas d'un match en 4 sets gagnants, avec le score de 11-0).

Les points ELO seront calculés.

4. Championnat par équipe des ligues

4.1 Généralités

4.1.1 Répartition ligues et groupes

Le championnat par équipes est organisé en séries Dames, Messieurs et par classes d'âge

En principe, le championnat par équipe Messieurs et Dames des ligues est composé de 2 phases :

Phase 1

- 1^{ère} ligue : 1 groupe de 8 équipes
- 2^e ligue : 2 groupes de 8 équipes
- 3^e ligue : 4 groupes de 8 équipes
- 4^e ligue : au maximum 8 groupes avec un maximum de 8 équipes

La 4^{ème} ligue, la série Dames et les classes d'âge ont un championnat à une seule phase

Phase 2

- 1^{ère} ligue promotion : 1 groupe de 5 équipes
- 2^{ème} ligue promotion : 1 groupe de 9 équipes
- 3^{ème} ligue promotion : 2 groupes de 9 équipes
- 3^{ème} ligue relégation : 3 groupes de 8 équipes

Cette phase est réservée pour les ligues 1,2 et 3 de la série Hommes.

- 4.1.2 Une dérogation provisoire est de la compétence du RT.
- 4.1.3 Chaque club doit participer avec au moins une équipe au championnat par équipe, dans une série mentionnée à l'art. 4.1.1.
- 4.1.4 Le championnat des ligues se dispute par équipe de trois joueurs.
- 4.1.5 Le club recevant est responsable du bon déroulement de la compétition ; le matériel sera conforme aux règlements en vigueur et les conditions de jeu les plus favorables (tables, filet, balles, éclairage, sol, etc.).
- 4.1.6 Le calendrier du championnat commence le lundi de la semaine du 1^{er} septembre de la saison en cours et se termine le dimanche 13 jours avant les finales de promotions L1>LNC organisées par STT.
- 4.1.7 Le calendrier tient compte des jours fériés fédéraux et cantonaux mais ne tient pas compte des vacances scolaires régionales.
- 4.1.8 Il appartient aux équipes de s'entendre entre elles en cas d'indisponibilité durant ces périodes.
- 4.1.9 Pour les championnats de ligue 1, ligue 2 et ligue 3 :
- La Phase 1 se termine le dernier dimanche précédant le 20 décembre inclus de la saison en cours
 - La Phase 2 commence le deuxième lundi suivant le 31 décembre de la saison en cours.

4.2 Groupes et horaires

- 4.2.1 La composition des groupes relève de la compétence exclusive du RT selon le schéma annexé (approuvée par l'AT du 24 juin 2014 à Bienne).
- 4.2.2 Dans un groupe, les équipes se rencontrent en matchs aller et retour en 4^{ème} ligue et en 1^{ère} ligue promotion lors de la Phase 2, et en Dames.
- 4.2.3 Dans les autres cas, les équipes se rencontrent uniquement en match aller.
- 4.2.4 Un tirage au sort intégral détermine le nombre de match joués à domicile et à l'extérieur ainsi que l'ordre des matches pour la phase 1 des ligues 1,2 et 3 et la 3^{ème} ligue relégation pour la phase 2.
- 4.2.5 Le tirage au sort est effectué par le directoire et est public.
- 4.2.6 Dans les ligues 1 à 3 dans le cadre de la phase 1 du championnat Messieurs, un club ne peut pas avoir plus de deux équipes par groupe.
- 4.2.7 Dans un groupe, les équipes d'un même club doivent se rencontrer au 1er tour des matchs aller et le cas échéant retour. S'il y a plus de 2 équipes du même club dans un groupe, cet article s'applique par analogie.
- 4.2.8 Les matchs doivent se disputer du lundi au vendredi et le début de la rencontre doit être fixé entre 19h30 et 20h15. Selon entente entre les 2 équipes, la rencontre peut se dérouler le week-end.

4.3 Promotions

- 4.3.1 À la fin du championnat, un classement est établi sur la base des points acquis. En cas d'égalité de points à l'intérieur d'un groupe entre des équipes concernées par la promotion, ~~les rencontres directes des tours aller et retour comptent pour départager les équipes~~-Le match-average général de la phase départage les équipes (5.10.6.1 RS STT).
- 4.3.2 Les promotions sont réglées selon le schéma annexé (approuvé par l'AT du 24 juin 2014 à Bienne)
- 4.3.3 Les promotions de 1ère ligue en LNC Messieurs ou en LNB Dames sont régies par le RS STT.
- 4.3.4 Si une équipe ayant droit à participer aux finales de promotion renonce à y participer, elle doit en aviser par écrit le RT au plus tard 3 jours après la date limite de fin du championnat. Elle sera remplacée par le suivant du classement du groupe.
- 4.3.5 Si nécessaire, le RT détermine le besoin de promu(s) supplémentaire(s) et organise lors des finales une poule de promotion avec les deuxièmes de groupe ou les viennent-ensuite, en cas de renoncement des équipes ayant droit.
- 4.3.6 Les finales ANJTT se déroulent deux semaines après le déroulement des finales de promotions STT L1 vers LNC. Si cette date coïncide avec un week-end férié, l'ANJTT organise une nouvelle date.

4.4 Relégations / Retraits

- 4.4.1 Les relégations sont réglées selon le schéma annexé (approuvé lors de l'AT du 24 juin 2014 à Bienne).
- 4.4.2 À la fin du championnat, un classement est établi sur la base des points. En cas d'égalité de points à l'intérieur d'un groupe entre des équipes concernées par la relégation- Le match-average général de la phase départage les équipes (510.6.1RFS STT).
- 4.4.3 Des rencontres contre la relégation sont organisées pour départager les avant-derniers de chaque groupe en cas de relégations supplémentaires, afin de satisfaire l'art. 4.1.1. du présent règlement. Les relégations sont réglées de manière identique pour les ligues 1 à 3.
 - a) Un match de barrage est organisé pour la 3^{ème} ligue promotion
 - b) Une poule est organisée pour la 3^{ème} ligue relégation. L'équipe classée dernière est reléguée.
- 4.4.4 La demande de relégation volontaire, de retrait d'équipe ou de refus de promotion doit être annoncée par écrit ou par mail au RT en la fin de championnat (date communiquée au début du championnat) et le dernier week-end précédent les finales ANJTT : l'équipe reléguée, retirée ou ayant fait part de son refus de promotion est automatiquement remplacée par l'équipe suivante ayant droit à la promotion.

4.5 Dispositions spéciales

- 4.5.1 La relégation d'une équipe ANJTT de LNC provoque une relégation supplémentaire pour chaque ligue.
- 4.5.2 La promotion d'une équipe ANJTT en LNC provoque une promotion supplémentaire pour chaque ligue.
- 4.5.3 Si pour une ligue, il y a simultanément une promotion supplémentaire et une relégation supplémentaire, leurs effets s'annulent.

4.6 Remplacements

- 4.6.1 Alignement des joueurs titulaires et des joueurs remplaçants (la disposition s'applique aux joueurs de simple et de double)
 - Un joueur qui a été inscrit pas écrit dans une équipe en début de saison ne peut être aligné en ligue supérieure que lors de deux rencontres par championnat. Dès son troisième alignement comme joueur remplaçant il devient titulaire de l'équipe de ligue supérieure et ne peut désormais que jouer dans cette équipe
 - Un joueur qui n'a pas été inscrit nominativement peut être aligné dans deux équipes évoluant chacune dans une ligue différente. Il est joueur remplaçant de ces deux équipes. Dès son troisième alignement dans l'une de ces équipes, il en devient titulaire. Il peut continuer de jouer comme remplaçant dans l'autre équipe si celle-ci appartient à une ligue supérieure. Dès son 3^{ème} alignement comme joueur remplaçant de l'équipe de ligue supérieure, il en devient titulaire et ne peut désormais que jouer dans cette équipe.
- 4.6.2 Interdiction de remplacer dans la phase 2 dans une équipe plus faible en début de saison (ex. joueur Equipe 1 remplace dans Equipe 2).
- 4.6.3 Interdiction dans chaque phase de remplacer dans la même ligue ou en ligue inférieure.

5. Dispositions spéciales pour les catégories d'âges (cf. art. 33 ss RSS)

5.1 Calendrier

- 5.1.1 Les séries juniors, cadets et benjamins bénéficient d'un statut particulier : l'inscription des équipes et l'établissement du calendrier peuvent être différés. La commission jeunesse informe lors de l'AT les clubs des dispositions pour la saison à venir.
- 5.1.2 En principe, toutes les catégories d'âge jouent le week-end.

5.2 Groupes

- 5.2.1 Tant qu'il ne sera pas possible de faire plus de 3 groupes de 6 équipes dans une catégorie, le championnat par équipes de cette catégorie ne se dispute pas sous forme de ligues, mais sous forme de groupes non hiérarchisés et dont les vainqueurs s'affrontent pour le titre ANJTT et la participation aux finales de STT.

5.3 Championnat jeunesse

- 5.3.1 Le championnat jeunesse se déroule en deux phases. La première phase prend la forme d'un championnat individuel en groupes sur trois journées. La seconde phase réunit les quatre meilleures équipes de chaque catégorie pour la qualification des championnats Suisse jeunesse par équipe.
- 5.3.2 Les inscriptions pour le premier tour doivent être fournies dans les délais. La feuille d'inscription sera donnée lors de l'assemblée technique ANJTT pour la saison suivante. Des inscriptions entre chaque tour sont possibles, à condition que cela soit fait dans les délais donnés. Dans ce cas, le nouvel inscrit intégrera le dernier groupe.
- 5.3.3 Championnat individuel
 - 5.3.3.1 a) Premier tour :
Les groupes sont constitués de 6 joueurs ou plus (selon le nombre d'inscrits global). Les groupes sont formés lors du premier tour en fonction des classements des joueurs inscrits. En cas de classements similaires, une attention particulière sera portée sur la provenance des joueurs pour ne pas favoriser/défavoriser un club dans l'optique des finales par équipe.

b) Deuxième et troisième tours :

Les groupes seront formés en fonction des promotions/relégations (cf. art. 5.3.3.4).

- 5.3.3.2 Tous les joueurs d'un groupe s'affrontent en 3 sets gagnants. Si deux joueurs ou plus d'un même club sont dans le même groupe, ceux-ci doivent s'affronter dès la/les première/s partie/s.
- 5.3.3.3 Le classement prend d'abord en compte le nombre de victoires. En cas d'égalité entre 2 joueurs ou plus, on calcule le "set average" **général** (on divise le nombre de sets remportés lors de **toutes** les parties par le nombre de sets perdus lors de **toutes** les parties et on regarde le coefficient). En cas d'égalité, on calcule le "point average" **général**. S'il y a toujours égalité, un tirage au sort est effectué.
- 5.3.3.4 a) Promotion / Relégation dans les groupes sans absent(s) :
Les deux premiers sont promus et les deux derniers sont relégués.

Un absent sera directement relégué. Si un seul absent, une relégation en moins chez les présents. Si deux absents, aucune relégation chez les présents. Si plus de deux absences, une augmentation de promus dans le groupe d'en-dessous.

- 5.3.3.5 a) Absents excusés pour manifestation STT :
Si un joueur ne peut pas venir à cause d'un match de LN, un camp avec les cadres nationaux, une compétition internationale ou autres manifestations STT, il sera dernier de son groupe mais ne sera pas relégué. Par conséquent, deux joueurs présents seront relégués.

b) Absents excusés :

Les joueurs ayant prévenu au moins 5 jours avant le tour concerné seront considérés comme absents excusés. Les joueurs n'ayant pas prévenu dans les délais devront fournir, par le biais de leur entraîneur, une excuse écrite (les excuses orales ne sont pas admises) acceptables (certificat médical, mot des parents pour divers soucis...) le jour du tour concerné pour être considérés comme joueurs absents excusés. Le joueur absent excusé sera relégué d'un groupe.

c) Absents non excusés :

Le joueur absent non excusé est celui qui ne remplit pas les conditions 3.5.2. Le joueur absent non excusé sera relégué de deux groupes, ce qui implique une promotion supplémentaire deux groupes en dessous. Si un joueur absent non excusé réitère, il sera exclu.

- 5.3.3.6 Le club devra payer une amende (selon RF) pour chaque absence, excusée ou non.

- 5.3.3.7 a) Classement pour chaque tour :

Le premier du groupe 1 a 1 point, le deuxième 2 points etc. Si le groupe 1 est composé de 6 joueurs, le premier du groupe 2 à 7 points, le deuxième du groupe 2 a 8 points, etc. Le joueur absent excusé suivra les présents dans le classement du groupe. Le/s joueur/s absent/s non excusé/s récoltera/ont les points du dernier de son/leur groupe.

b) Classement général :

Le classement général est le cumul des trois tours. Le joueur ayant le plus petit total de points sera premier et le classement suivra ainsi. Un joueur ayant intégré le championnat jeunesse après le premier tour récoltera les points du dernier du dernier groupe pour les tours où il n'a pas joué. Un joueur exclu quittera le classement général.

- 5.3.4 Finales par équipe

- 5.3.4.1 Les 4 meilleures équipes dans chaque catégorie sont qualifiées pour les finales par équipe. Toutes les équipes s'affrontent. L'ordre des matchs se fera en fonction du classement des équipes. La première équipe qui remporte 6 parties (selon l'ordre de la feuille de match) gagne. Une victoire ramène 2 points et un match nul 1 point. En cas d'égalité entre deux équipes à la fin de toutes les parties, la confrontation directe fait foi. En cas d'égalité entre plus de deux équipes, les confrontations particulières font foi (en cas de doute, le RSS fait toujours foi !).
- 5.3.4.2 Pour le classement des équipes, on prend les 3 meilleurs du club dans le classement général individuel, on additionne leurs classements et les quatre plus petits totaux sont qualifiés pour les finales par équipe. Si deux clubs totalisent le même total, le club ayant le meilleur classé sera devant.
- 5.3.4.3 Seuls les joueurs se retrouvant dans le classement individuel général peuvent jouer les finales par équipe.

- 5.3.4.4 Le champion régional est qualifié d'office pour les championnats Suisse jeunesse par équipe. Possibilité pour les suivants de jouer s'ils sont dans les quatre meilleurs « viennent ensuite » nationaux.

6. Coupe ANJTT

6.1 Système de jeu

- 6.1.1 La coupe se joue selon le mode de l'élimination directe : une équipe vaincue est éliminée.
- 6.1.2 Les équipes se composent de 2 joueurs. Les titulaires sont inscrits nominativement jusqu'au 1er juin. La somme des classements de ces 2 joueurs détermine la force de l'équipe.
- 6.1.3 Tout joueur peut remplacer un titulaire aux conditions suivantes :
- le joueur remplaçant a un classement inférieur ou égal à celui du titulaire
 - un joueur ne peut remplacer dans une équipe de coupe s'il est déjà titulaire d'une autre équipe de coupe
 - le joueur devient titulaire dans l'équipe pour laquelle il a effectué un remplacement.
- 6.1.4 La rencontre se joue en 4 simples et 1 double, dans l'ordre obligatoire suivant :
1. A-X
 2. B-Y
 3. Double A/B - Double X/Y
 4. **B-X**
 5. **A-Y**

Tous les matches sont comptabilisés, l'équipe victorieuse est celle qui totalise 3 victoires.

6.2 Organisation

- 6.2.1 La compétition comprend les tours préliminaires, les 1/8, les 1/4, les 1/2 finales et la finale.
- 6.2.2 À l'exception de la finale, l'équipe la plus faible joue à domicile. En cas d'égalité de points entre deux équipes, le lieu du match est tiré au sort par le RT.
- 6.2.3 Chapeaux
- 6.2.3.1 La force de chaque équipe détermine l'appartenance à un chapeau : les 8 meilleures équipes sont placées dans le chapeau A, les 16 suivantes dans le chapeau B, les 32 suivantes dans le chapeau C et ainsi de suite.
- En cas d'égalité de points, le tirage au sort tranche.
- 6.2.3.2 L'appartenance à un chapeau détermine le tour dans lequel une équipe entre en jeu.
- 6.2.3.3 Les équipes du chapeau A n'entrent en jeu que lorsqu'il ne reste plus que 16 équipes en lice parmi celles des chapeaux inférieurs et ainsi de suite, sous réserve de 6.2.4.2.
- 6.2.3.4 Dès que les équipes du chapeau A entrent en lice, les tours sont appelés 1/8, 1/4, 1/2 finales et finale; au préalable on parle de tours préliminaires.
- 6.2.4 Avant-tour
- 6.2.4.1 Lorsque le chapeau le plus faible est incomplet, un avant-tour est organisé.
- 6.2.4.2 Lorsque le nombre d'équipes du chapeau le plus faible est inférieur ou égal au nombre d'équipes du chapeau directement supérieur, on extrait de celui-ci, par tirage au sort, un nombre d'équipes correspondant. Les équipes ainsi désignées, provenant des 2 chapeaux les plus faibles, jouent l'avant-tour, tandis que les autres sont directement qualifiées pour le 1er tour.
- Lorsque le nombre d'équipes du chapeau le plus faible est supérieur au nombre d'équipes du chapeau directement supérieur, on extrait de celui-là, par tirage au sort, un nombre d'équipes équivalent à deux fois la différence du nombre d'équipes des deux chapeaux. Les équipes ainsi désignées, provenant du chapeau le plus faible, jouent l'avant-tour, tandis que les autres sont directement qualifiées pour le 1er tour.
- 6.2.5 Si un match n'est pas joué dans les délais impartis par le calendrier, l'OC décide du résultat après consultation des deux parties. L'équipe citée en 1^{er} reçoit, elle est responsable de l'organisation complète de la rencontre. Elle doit proposer par téléphone deux dates pour la rencontre. Si une entente ne peut pas être obtenue, le dernier jour d'entraînement de la période prescrite est considéré comme date officielle.

6.2.6 En cas de collision de date, le match de coupe ANJTT est prioritaire sur le match de championnat.

6.3 Récompense

6.3.1 Le gagnant de la coupe reçoit un diplôme de l'ANJTT, ainsi que le challenge de la coupe ANJTT qui fait l'objet d'un règlement séparé.

7. Compétitions individuelles (cf. art. 22 ss et 24 ss RSS)

7.1 Championnats individuels

7.1.1 L'ANJTT désigne lors de l'AT :

- un club responsable de l'organisation des championnats individuels ANJTT
- un club responsable de l'organisation des championnats individuels Neuchâtelois
- un club responsable de l'organisation des championnats individuels Jurassiens

7.1.2 Les championnats individuels ANJTT sont organisés à une date réservée par STT.

7.1.3 En début de saison, le RT et les JA décident des séries organisées.

7.1.4 L'ANJTT décerne à chaque vainqueur de série les titres de champion ANJTT, Neuchâtelois, Jurassien.

7.1.5 À l'occasion de ces championnats, divers challenges peuvent être mis en jeu (cf. règlements annexes).

7.2 Tournois

7.2.1 Les tournois interrégionaux, nationaux et internationaux sont soumis à l'autorisation de la DT STT, les articles 20 ss du RSS sont applicables.

7.2.2 Toute manifestation dépassant le caractère de rencontre amicale et à laquelle prennent part un(e) ou plusieurs joueurs (équipes) de l'ANJTT doit être déclarée au RT avant le 1er juin.

7.3 Tournois de classement

7.3.1 L'ANJTT organise des tournois de classement qui font l'objet d'un règlement séparé.

8. Dispositions finales

8.1. Règles complétives

Pour les cas non prévus par le présent règlement, le RSS est applicable. Si ce dernier ne contient aucune règle pour le cas d'espèce, le RT est compétent et tranche.

8.2 Entrée en vigueur

8.2.1 Le présent règlement entre en vigueur dès la saison sportive qui suit son adoption par l'AT.

8.2.2 Le DIR est chargé de sa diffusion, le RT de son application.

8.2.3 Le présent règlement abroge tout autre règlement sportif de l'ANJTT.

Règlement modifié et adopté par la majorité des délégués lors de l'AT du 24.06.2015 à Cortaillod.

9. Annexes

9.1. Composition des groupes

Répartition des groupes par phase

Phase 1

L1	L1 1
	L1 2
	L1 3
	L1 4
	L1 5
	L1 6
	L1 7
	L1 8

Lexique	
LY Z	L2 3
L = ligue	
Y = n° de la ligue	2
Z = classement	3
(total des trois joueurs inscrits)	

L2 groupe 1	L2 1
	L2 4
	L2 5
	L2 8
	L2 9
	L2 12
	L2 13
	L2 16

L2 groupe 2	L2 2
	L2 3
	L2 6
	L2 7
	L2 10
	L2 11
	L2 14
	L2 15

3ème ligue, groupes régionaux

Pas de formule du serpent dans le cas de la 3ème ligue, des groupes régionaux sont privilégiés

L3 groupe 1	L3 1
	L3 8
	L3 9
	L3 16
	L3 17
	L3 24
	L3 25
	L3 32

L3 groupe 2	L3 2
	L3 7
	L3 10
	L3 15
	L3 18
	L3 23
	L3 26
	L3 31

L3 groupe 3	L3 3
	L3 6
	L3 11
	L3 14
	L3 19
	L3 22
	L3 27
	L3 30

L3 groupe 4	L3 4
	L3 5
	L3 12
	L3 13
	L3 20
	L3 21
	L3 28
	L3 29

4ème ligue, groupes régionaux

Pas de formule du serpent dans le cas de la 4ème ligue, des groupes régionaux sont privilégiés

L4 groupe 1	L41 1
	L41 2
	L41 3
	L41 4
	L41 5
	L41 6
	L41 7
	L41 8

L4 groupe 2	L42 1
	L42 2
	L42 3
	L42 4
	L42 5
	L42 6
	L42 7
	L42 8

L4 groupe 3	L43 1
	L43 2
	L43 3
	L43 4
	L43 5
	L43 6
	L43 7
	L43 8

L4 groupe x	L4x 1
	L4x 2
	L4x 3
	L4x 4
	L4x 5
	L4x 6
	L4x 7
	L4x 8

Phase 2

L1 promotion	L1 1 L1 2 L1 3 L1 4 L1 5	LY Z	
L2 promotion	L1 6 L1 7 L1 8 L21 1 L21 2 L21 3 L22 1 L22 2 L22 3	LY Z LYX Z	
L3 promotion	L21 4 L22 5 L22 6 L21 7 L21 8 L32 1 L33 1 L31 2 L34 2	L22 4 L21 5 L21 6 L22 7 L22 8 L31 1 L34 1 L32 2 L331	LYX Z

Lexique
 LYX Z L2 3
 L = ligue
 Y = n° de la ligue en phase 1 2
 X = n° du groupe en phase 1 3
 Z = classement
 classement de l'équipe en phase 1

3ème ligue relégation, groupes régionaux

Pas de formule du serpent dans le cas de la 3ème ligue relégation, des groupes régionaux sont privilégiés

L3 relégation	L31 3 L33 4 L32 4 L34 5 L31 6 L33 7 L32 7 L34 8	L32 3 L34 4 L31 4 L33 5 L32 6 L34 7 L31 7 L33 8	L33 3 L34 3 L31 5 L32 5 L33 6 L34 6 L31 8 L32 8	LYX Z
---------------	--	--	--	-------

9.2.Promotions/Relégations

Répartition des groupes par phase

Phase 1

L1	L1 1 L1 2 L1 3 L1 4 L1 5 L1 6 L1 7 L1 8	7 matchs (que matchs aller) 5 premiers 1ère ligue promotion 3 derniers 2ème ligue promotion	Lexique LYX Z L22 3 L = ligue Y = n° de la ligue X = n° du groupe Z = classement					
L2 groupe 1	L21 1 L21 2 L21 3 L21 4 L21 5 L21 6 L21 7 L21 8	L2 groupe 2	L22 1 L22 2 L22 3 L22 4 L22 5 L22 6 L22 7 L22 8	7 matchs (que matchs aller) 3 premiers de chaque groupe 2ème ligue promotion 5 derniers de chaque groupe 3ème ligue promotion				
L3 groupe 1	L31 1 L31 2 L31 3 L31 4 L31 5 L31 6 L31 7 L31 8	L3 groupe 2	L32 1 L32 2 L32 3 L32 4 L32 5 L32 6 L32 7 L32 8	L3 groupe 3	L33 1 L33 2 L33 3 L33 4 L33 5 L33 6 L33 7 L33 8	L3 groupe 4	L34 1 L34 2 L34 3 L34 4 L34 5 L34 6 L34 7 L34 8	7 matchs (que matchs aller) 2 premiers de chaque groupe 3ème ligue promotion 6 derniers de chaque groupe 3ème ligue relégation
L4 groupe 1	L41 1 L41 2 L41 3 L41 4 L41 5 L41 6 L41 7 L41 8	L4 groupe 2	L42 1 L42 2 L42 3 L42 4 L42 5 L42 6 L42 7 L42 8	L4 groupe 3	L43 1 L43 2 L43 3 L43 4 L43 5 L43 6 L43 7 L43 8	L4 groupe x	L4x 1 L4x 2 L4x 3 L4x 4 L4x 5 L4x 6 L4x 7 L4x 8	14 matchs aller-retour 6 premiers promus en 3ème ligue (premiers de chaque groupe et décision en début de saison selon le nombre de groupe)

Phase 2

L1 promotion	L1 1 L1 2 L1 3 L1 4 L1 5	1 groupe de 5, matchs aller-retour --> 8 matchs Toutes les équipes commencent la Phase 2 à 0 point Les 2 premiers aux finales pour monter en LNC, les 3 autres restent en 1ère ligue		
L2 promotion	L1 6 L1 7 L1 8 L21 1 L21 2 L21 3 L22 1 L22 2 L22 3	1 groupe de 9 1 groupe de 9, matchs aller --> 8 matchs Toutes les équipes commencent la phase 2 à 0 point 3 premiers en 1ère ligue 6 autres en 2ème ligue		
L3 promotion	L2 4 L2 5 L2 6 L2 7 L2 8 L3 1 L3 1 L3 2 L3 2	L2 4 L2 5 L2 6 L2 7 L2 8 L3 1 L3 1 L3 2 L3 2	2 groupes de 9, matchs aller --> 8 matchs Toutes les équipes commencent la phase 2 à 0 point 5 premiers de chaque groupe en 2ème ligue, 4 derniers en 3ème ligue	
L3 relégation	L3 3 L3 4 L3 4 L3 5 L3 5 L3 6 L3 7 L3 7 L3 8 L3 8	L3 3 L3 4 L3 4 L3 5 L3 5 L3 6 L3 7 L3 7 L3 8 L3 8	L3 3 L3 3 L3 5 L3 5 L3 6 L3 6 L3 8 L3 8	3 groupes de 8, matchs aller --> 7 matchs Toutes les équipes commencent la phase 2 à 0 point 6 premiers de chaque groupe en 3ème ligue 2 derniers relégués en 4ème ligue --> 6 relégués